

DLT/DC/7

Original : anglais

date : 3 septembre 2024

**Conférence diplomatique pour la conclusion et l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT)**

**Riyad, 11 – 22 novembre 2024**

Admission d’observateurs

*Document établi par le Secrétariat*

1. Depuis la réunion du Comité préparatoire de la Conférence diplomatique pour la conclusion et l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles (ci‑après dénommée “conférence diplomatique”), au cours de laquelle le comité préparatoire a approuvé la liste des invités à la conférence diplomatique (voir le document DLT/2/PM/4 Rev. et le paragraphe 109 du document DLT/2/PM/7), le Directeur général a reçu de l’organisation intergouvernementale ci‑après une demande d’admission à la conférence diplomatique avec le statut d’observateur :

Digital Cooperation Organization (DCO).

1. L’on trouvera à l’annexe du présent document une brève présentation de l’organisation intergouvernementale mentionnée au paragraphe 1 (son siège, ses objectifs et sa structure). Il est proposé que cette organisation soit invitée à la conférence diplomatique avec le statut d’observateur.
2. *La conférence diplomatique est invitée à se prononcer sur l’invitation de l’organisation intergouvernementale à la conférence diplomatique, comme indiqué au paragraphe 2.*

[L’annexe suit]

### Digital Cooperation Organization (DCO)

Siège : la DCO a été fondée en 2020 et a son siège à Riyad (Arabie saoudite).

Objectifs : la DCO vise à améliorer le niveau de coopération, de compréhension et de coordination des positions entre les membres qui servent, entre autres, les intérêts scientifiques, sociaux et économiques au sein d’instances régionales et internationales d’une manière qui contribue à prévenir les menaces pour les pays ou les risques pour la sécurité de leurs citoyens ou résidents. Les objectifs de la DCO comprennent également la coordination entre les membres sur la législation dans le domaine des plateformes qui permettent la transformation numérique. Dans ce contexte, la DCO se consacre à l’avancement de la coopération numérique et à la réalisation de la prospérité sociale et de la croissance de l’économie numérique en fédérant les efforts visant à appuyer la transformation numérique et à promouvoir l’intérêt commun. La DCO s’efforce de créer un monde dans lequel chaque pays, chaque entreprise et chaque personne a une chance équitable de prospérer dans une économie numérique transfrontière et durable. Les principales initiatives à impact de la DCO comprennent des programmes visant à améliorer les flux de données transfrontières, à promouvoir l’expansion du marché pour les start‑up, à donner aux entrepreneurs numériques les moyens d’agir et à accélérer l’inclusion numérique des femmes et des jeunes. L’organisation travaille en collaboration avec les pouvoirs publics, le secteur privé, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et la société civile pour permettre une transformation numérique plus inclusive et favoriser la croissance des industries numériques.

Structure : la DCO compte 16 États membres d’Afrique, d’Asie, d’Europe et du Moyen‑Orient. Son organe suprême est le conseil, composé de représentants désignés par les ministres de la communication et des technologies de l’information des États membres. Le comité exécutif rationalise le processus décisionnel de la DCO, tandis que le secrétariat général, dirigé par le secrétaire général, gère les activités de l’organisation.

[Fin de l’annexe et du document]